

*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 2 — Deuxième trimestre 1983



LYON  
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES  
42, quai Gailleton  
1983

## SOMMAIRE

---

- In mémoriam : Docteur Henri CHAUMARTIN.
- Charlatans sur le Marché de Vienne au XIX<sup>e</sup> siècle.
- Sauvetage de l'Ancien Castrum de Surieu, par Monique JANNET-VALLAT.
- Une illustration des biens fonciers de l'Eglise de Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle : « Saint Clair prez Coindrieu », par A. GUIRONNET.

## BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

### REVUE TRIMESTRIELLE

publiée par la SOCIÉTÉ DES AMIS DE VIENNE

pour « *répandre la connaissance de l'histoire de la Ville et des antiquités viennoises* » (article premier des statuts).

Pour 1983

Le numéro .....	20,00 F
Abonnement annuel normal .....	75,00 F
Abonnement de soutien .....	100,00 F
Retraités et étudiants .....	50,00 F

*Avis important* : Les abonnements commencent avec le premier numéro de chaque année. Les numéros déjà sortis de presse dans l'année au moment du règlement d'un abonnement nouveau seront remis ou envoyés au nouvel abonné.

*Correspondance* : Secrétaire des Amis de Vienne, Bureau du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cours Brillier, 38200 Vienne. C.C.P. Amis de Vienne - LYON 185-71 J.

*Le Comité de rédaction laisse aux auteurs des articles l'entière responsabilité des opinions émises*

**Pensez à payer  
le plus rapidement possible  
votre Abonnement  
pour 1983**

• Nous remercions les personnes qui ont déjà acquitté leur abonnement pour 1983.

• Nous invitons les personnes qui ne l'ont pas encore fait à effectuer rapidement leur versement :

*soit par C.C.P. ou chèque bancaire,  
soit directement au S.I.*

**FICHE D'ABONNEMENT AU BULLETIN DES « AMIS DE VIENNE »  
POUR L'ANNEE 1983**

NOM : ..... Prénoms : .....

Adresse exacte (pour l'envoi du bulletin par poste) : .....

TARIF ABONNEMENT :

<i>Abonnement de soutien</i> .....	100 F
<i>Abonnement normal</i> .....	75 F
<i>Etudiants - Retraités</i> .....	50 F

A retourner accompagné du règlement par :

chèque bancaire ou par C.C.P. LYON 185-71 J

à l'adresse suivante :

« AMIS DE VIENNE » - Syndicat d'Initiative - Cours Brillier - 38200 VIENNE

---

**Programme de nos manifestations au verso**

## NOS ACTIVITÉS

*Samedi après-midi 4 juin :*

Promenade à travers le Bas-Bugey et visite commentée de Belley.

*Samedi après-midi 17 septembre :*

Visite commentée d'Annonay.

*Samedi après-midi 15 octobre :*

Visite de l'Abbaye d'Ambronay.

*BULLETIN*  
*DE LA*  
*SOCIÉTÉ*  
*DES*  
*AMIS DE VIENNE*

Société fondée en 1904

N° 78

Fascicule 2 — Deuxième trimestre 1983



LYON  
IMPRIMERIE BOSC FRÈRES  
42, quai Gailleton  
1983

# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

# AMIS DE VIENNE

Société fondée en 1844

11, rue de la Harpe

Le Bulletin paraît le premier de chaque mois et est envoyé gratuitement à tous les membres de la Société.

Fascicule I — Des origines de la Société — 1844-1845

Par M. de la Harpe

Paris, chez M. de la Harpe

11, rue de la Harpe



1879

Imprimerie de la Société

11, rue de la Harpe

1879

## Docteur Henri CHAUMARTIN

C'est avec peine que les « Amis de Vienne » ont appris le 4 novembre dernier le décès du Docteur Henri Chaumartin.

Né en 1901 à Pont-Evêque, d'une famille de drapier, après des études à l'institution Robin, puis au Collège Ponsard, il entreprit des études de Médecine, puis se spécialisa en stomatologie. Il installa son cabinet à Vienne au n° 1, Port de l'Écu, dans la maison ayant appartenu à la famille Grimaldi de Monaco.

Plus que thérapeute, le Docteur Chaumartin fut un érudit : en effet, il soutint une thèse remarquable sur le Mal des Ardents et l'Abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois. Auteur de nombreux articles sur des sujets très variés, il créa la collection « Petite histoire de la Médecine » et fut d'ailleurs lauréat de l'Académie de Médecine ; membre ou correspondant de nombreuses Sociétés Savantes : Société d'Histoire de la Pharmacie, Groupement des écrivains médecins, « Amis de Vienne », Académie Delphinale, Académie de Lyon.

Ne recherchant pas la popularité, Henri Chaumartin aimait la compagnie des érudits : il fut l'ami du Chanoine Cavard, du Docteur Paul-Louis Couchoud, de Joseph et Jean Bernard. Il fut d'ailleurs l'une des chevilles ouvrières de la « Société des Amis de Joseph Bernard ».

Marié en 1933 avec Noëlie Schneider, fille de Louis Schneider, président du Tribunal de Commerce de St-Etienne, il était le père de Fr. Chaumartin agrégé de l'Université et professeur à l'Université de Créteil et de P. Chaumartin, Directeur d'école publique à Pont-Evêque.

En 1963, Henri Chaumartin se retire dans sa villa Bonaparte (1) à Pont-Evêque. En 1974, il perd sa femme et les deux dernières années de sa vie furent marquées par la maladie. Une de ses qualités était la fidélité et c'est dans la foi de ses ancêtres qu'il s'est éteint en toute sérénité.

Il aimait à rappeler que jeune médecin il avait, au cours d'un pèlerinage diocésain, été amené à constater une guérison inexplicable scientifiquement.

Ceux qui l'ont connu, ont apprécié l'étendue de sa culture et la finesse de son esprit, son œuvre littéraire en reste le témoignage et le plus sûr garant de son souvenir.

(1) Son père fut en effet candidat aux élections législatives de 1914 comme Bonapartiste, ce qui explique le nom de la villa.

Docteur Henri CHAUMARTIN

C'est avec peine que les « Annales de Vienne » ont appris le 4 novembre dernier le décès du Docteur Henri Chaumartin.

Né en 1861 à Font-Evêque, d'une famille de docteurs, après des études à l'Université de Lyon, puis au Collège de France, il entreprit des études de médecine, puis se spécialisa en stomatologie. Il installa son cabinet à Vienne au n° 1, Rue de l'Éclair, dans la maison appartenant à la famille Chaumartin de Menage.

Puis, par étapes, le Docteur Chaumartin fut un érudit ; en effet, il soutint une thèse remarquable sur le Mal des Ardents et l'Abbaye de Saint-Amand-en-Vivarois. Auteur de nombreux articles sur des sujets très variés, il eut la collection « Petite Histoire de la Médecine » et fut élu membre honoraire de l'Académie de Médecine ; membre du correspondant de nombreuses Sociétés Savantes, Société d'Histoire de la Pharmacie, Gouvernement des Écoles Médicales, « Annales de Vienne », Académie Delphinale, Académie de Lyon.

Les recherches pas la popularité Henri Chaumartin avait sa compagnie des érudits ; il fut l'un des fondateurs de la Société des Docteurs Français, de Joseph et Jean Farvard, il fut élu membre honoraire de la Société des « Sociétés de la France de Joseph Bernard ».

Marié en 1893 avec Marie Schuster, fille de Louis Schuster, chef président du Tribunal de Commerce de St-Rhémond, il était le père de M. Chaumartin agrégé de l'Université et professeur à l'Université de Caen et de F. Chaumartin, Directeur d'École Publique à Font-Evêque.

En 1903, Henri Chaumartin se retira dans sa ville natale (1) à Font-Evêque. En 1905, il fut élu membre de la Société des Docteurs Français et de la Société des Docteurs Français. Une dernière année de sa vie fut marquée par la maladie. Une de ses dernières était la lecture et c'est dans la loi de ses dernières qu'il s'est éteint en toute sérénité.

Il nous a rappelé que dans une de ses dernières il avait eu cours d'un ouvrage intéressant de la Société de Pharmacie et de Médecine.

Ces qui font connaître les travaux de sa culture et la force de son esprit, son œuvre littéraire en toute la langue et le plus sûr garant de son savoir.

(1) Son père fut en effet condamné aux travaux forcés de 1848 comme républicain et fut exilé à Font-Evêque.

## CHARLATANS SUR LE MARCHÉ DE VIENNE\*

Il ne s'agit ici ni d'approvisionnements, ni de mercuriales, ni de la quantité ou de la qualité plus ou moins appréciables des denrées que le producteur agreste des environs apporte à la consommation du citadin. Encore moins m'occuperai-je de faire ressortir le pittoresque de cet assemblage bourdonnant, véritable tohu-bohu d'animaux bipèdes, dindons et canards, coqs et poules, hommes et femmes ; le tout gloussant, criant et parlant parmi les choux, les navets, et les fruits de la saison. Il n'appartenait qu'au gracieux et savant Auber de trouver de l'harmonie dans le salmigondis d'un marché, et encore lui a-t-il fallu l'aller chercher sur une place de Naples ; je doute fort qu'il eût pu s'inspirer sur la Place-Neuve, à Vienne, même par le plus beau samedi que puisse offrir notre climat.

Je ne parlerai non plus de politique à propos de marché ; nous sommes trop près des élections, maintenant marché conclu, et trop éloigné du jour où l'on appréciera les élus, et où l'on jugera du marché ; attendons.

Ce que je veux dire du marché de Vienne a cependant son importance, importance dédaignée, quoiqu'elle embrasse les intérêts sociaux sous trois rapports : la morale, la santé et la loi. Cela vaut bien, je crois, une question de politique.

Donc ce qui m'a frappé, les jours de marché à Vienne, c'est la présence continuelle, assidue, successive ou permanente des charlatans stationnant à poste fixe sur la place, à pied, à cheval ou en voiture, et débitant à la foule crédule et irréfléchie des campagnes des fioles de liqueur, des boîtes de poudre, des emplâtres, des coups de bistouris, et des préceptes ; le tout au plus grand préjudice de la santé et de l'intelligence du paysan aveuglé.

L'un, vêtu en mandarin de paravent, la poitrine chargée de chaînes et de breloques, le visage barbu d'une étrangeté affectée, et le nez affublé d'une paire de lunettes à verres couleur flamme

---

(\*) D'après une chronique viennoise de 1837.

d'enfer, se pavane sur une calèche à deux chevaux, entouré de son état-major à costume militaire, qui joue épouvantablement de la grosse caisse, du tambour et de la clarinette ; là il remue à pleines mains l'or et l'argent sur le tablier de sa voiture, étourdissant et éblouissant ainsi la foule imbécile à laquelle il distribue, comme par grâce, pour vingt sous, une liqueur jaunâtre, panacée universelle selon lui.

Voyez ce pauvre diable qui se soutient ou semble se soutenir à peine, car le charlatan a ses compères, comme jadis les faiseurs de miracles en avaient à Naples ou à Compostelle ; il est hissé dans la voiture de l'Esculape, d'où il doit descendre ingambe après les frictions énergiques d'une main plus propre à étriller un cheval qu'à étendre un liniment. Cependant un soulagement apparent a lieu dans l'état du patient, même de bonne foi. Pour le charlatan c'est une cure dont il célèbre le triomphe à grands renforts de musique enragée, en mettant hors de son officine roulante le malade *radicalement guéri*. Les témoins stupidement oculaires, séduits par la parade, se jettent sur les flacons d'eau jaunâtre, sans réfléchir que, dans le cas où, même, ils ne seraient pas dupes d'une mystification de compérage, l'impression morale causée sur le paysan simple et superstitieux par l'attirail de l'opérateur, le bruit de cette musique, le reflet de cet or, et cette espèce de massage auquel la partie affectée de son corps est soumise pendant quelques minutes, tout cela a pu produire une certaine modification dans l'état ordinaire de la maladie, mais qui, le soir, à coup sûr, reprendra son cours avec un degré d'irritation de plus.

Un autre est opérateur, sans parcil, oculiste breveté, bardé d'attestations délivrées par une infinité d'ophtalmistes à gages que personne ne connaît. À côté de ses opérations, qu'il fait malheureusement gratis, il distribue aussi de l'eau verdâtre et des poudres, qu'il n'échange que contre un prix spécial en argent pur ; arrière la monnaie de billion pour cet aristocrate saltimbanque : nous l'avons vu la semer sur les têtes de la foule qui l'entourait, sans se préoccuper des pochades d'yeux qui pouvaient en survenir ; son talent était là pour tout réparer. Avec la même audace qu'il se loue, il opère : un malheureux, que ses phrases sonores ont attiré, s'approche ; un de ses yeux est à-peu-près privé de lumière ; — vous allez voir ! s'écrie l'infailible opérateur ; le bistouri brille sous la paupière du trop confiant affligé, le sang jaillit, l'opéré se retire, son mouchoir sur l'œil, et, le lendemain, il aura acquis la parfaite conviction qu'il est borgne.

Un troisième, enfin, qui m'a paru moins dangereux, d'abord parce qu'il n'était point d'or, ni de musique, et ensuite parce qu'il signale assez vigoureusement les *floueries* de ses confrères, un troisième arrache des dents. S'il y a dans le charlatanisme

une spécialité peu susceptible d'entraîner et d'égarer les imaginations, c'est certainement celle d'arracheur de dents. Là, en effet, l'adresse est tout, et elle est immédiatement jugée, même par celui qui en a ou profité, ou souffert. Aussi je ne dirais rien du dentiste forain si, comme l'oculiste et le Chinois, il ne joignait à ses actes opératoires la vente d'une eau rosacée, moins concluante que ses instruments d'acier, et évidemment préparée pour *arracher sans douleur* l'argent du gousset campagnard.

La première conclusion à tirer de ce tableau, dont la fidélité est loin d'être exagérée, c'est que nos médecins, qui ont employé six années de leur plus active jeunesse à des études profondes, qui, après avoir éprouvé leurs forces physiques, préoccupent encore leur conscience au milieu des soins d'une pratique fatigante et souvent ingrate; nos médecins, qui sacrifient à la santé publique leurs veilles, leur sommeil et les doux et tranquilles jouissances du foyer domestique, n'ont peut-être jamais obtenu la dixième partie de l'attention et du profit accordés à ces histrions nomades.

Cette observation n'est certainement pas ici pour revendiquer, en faveur de nos honorables docteurs, ce que de misérables charlatans escroquent; mais comme, en fait d'amélioration sociale, tout se touche, et que la médecine, telle qu'elle est maintenant comprise et pratiquée, doit, sur ce point, exercer une puissante action, il est très important que son bienfaisant concours ne soit pas entravé par les grossières et dangereuses singeries auxquelles les esprits peu éclairés des campagnes se laissent encore prendre. Et si l'on envisage l'influence des charlatans sous le point de vue plus direct de la santé, on sera encore plus convaincu de la nécessité de la détruire. En effet, elle agit sur le paysan de deux manières: d'abord, en lui faisant admettre la possibilité d'une guérison immédiate, elle empêche la confiance qu'il pourrait avoir en une science réelle; ensuite elle complique la maladie, soit par la perniciosité des remèdes, soit parce qu'elle affranchit le malade de toute règle de conduite et de régime.

On voit qu'il y a plus d'importance qu'on ne pense dans cette question touchant les marchands d'orviétan, qui, jusqu'à présent, n'ont excité que le sourire du dédain chez ceux qui les méprisent sans croire à leur influence, alors qu'il faudrait une sérieuse réflexion sur les conséquences qu'entraînent la vie errante et les ressources plus qu'équivoques de savoir et de moralité de ces aventuriers empiriques.

L'autorité, dont la tolérance est une autorisation, est d'autant plus repréhensible, que la foule qui s'entasse autour de ces baladins est moins éclairée. L'esprit public des grandes cités, moins exposé à la séduction et à l'entraînement de ces sortes de parades, est, depuis longtemps, affranchi même de la ten-

tation, par de sévères ordonnances de police. Pourquoi cette distinction dans l'application exécutive de la loi ? Est-ce que le principe de protection et de garantie sociale perdrait de sa puissance en s'éloignant du centre ? Est-ce que la santé des paysans du Dauphiné est moins précieuse à conserver que celle du peuple mieux avisé des grandes villes ? Est-ce ignorance, insouciance ou faiblesse de la part des autorités Viennoises, alors que les charlatans audacieux prennent leurs ébats bruyants en face de l'hôtel commun à la mairie et à la sous-préfecture ? — La réponse au prochain marché.

# SAUVETAGE SUR L'ANCIEN CASTRUM DE SURIEU Commune de St-Romain-de-Surieu (Isère)

par Monique JANNET-VALLAT

Equipe de recherche et de fouille :  
Renée Bony, Alegria Bouvier, Elise Boucharlat,  
Christophe Laporte, Tommy Vicard (\*)

Nous avons voulu, malgré l'intervention brève du sauvetage sur le terrain, débiter une recherche « générale » du site de Surieu.

- Il fallait tenter de délimiter le site dans sa relativité spatiale et chronologique, ce qui est indissociable du problème ponctuel de l'étude des ateliers de céramique. Une recherche a débuté dans les archives médiévales et modernes ainsi qu'une étude des cadastres.

- Il était également important d'esquisser l'organisation et peut-être l'évolution topochronologique du secteur. Un enregistrement systématique par courbes de niveau nous a permis d'ébaucher des hypothèses de travail pour les programmes futurs.

- Enfin, il était indispensable d'effectuer une recherche archéologique afin d'expliquer la forte concentration de tessons à l'emplacement d'une butte de terre se trouvant entre la tour et l'église médiévale : ce sauvetage étant provoqué par la construction d'une nouvelle route et d'une aire de parking au sud de l'église.

---

(\*) Le fonctionnement du chantier a été assuré grâce aux subventions accordées par le Conseil Général de l'Isère et par l'Etat, ainsi que l'aide de la municipalité de St-Romain et du Foyer Intercommunal.

## Topographie et histoire

### *Bref aperçu topographique et géologique du site*

Le site de Surieu, au flanc du plateau de Bonnevaux, s'intègre dans la commune actuelle de Saint-Romain-de-Surieu et dans l'arrondissement de Vienne en Isère.

En face du promontoire de Surieu (altitude : 319) se situe l'ancien site du prieuré de Saint-Romain, entouré du cimetière. Rive droite de la Sanne, plus à l'est, s'est développé le village de la Chapelle-de-Surieu. Le Bourg, et Saint-Romain-de-Surieu, villages de la période moderne, se sont installés dans la Vallée de la Sanne (altitude : 250).

L'ancienne carte géologique (feuille St-Etienne, 1938) nous définit avec précision la géologie du site. Surieu se situe sur des molasses sablo-gréseuses, et un épandage d'argile passe à l'avant du plateau. Cette argile locale est encore utilisée par des potiers à Roussillon.

Le relevé topographique par courbes de niveau (équidistance un mètre) met en évidence l'existence d'un mamelon entre la tour et la chapelle. Celui-ci a jusqu'à aujourd'hui fait partie du relief naturel. Nous verrons qu'il semble s'agir d'un remblais artificiel. Le tracé des courbes de niveau témoignent à l'avant du site, contre le rempart nord, de traces de remaniements (terrasses ou habitations), et de la dénivellation importante du village intramuros avec le reste de l'éperon au nord. Ainsi l'enregistrement du relief met en valeur les mouvements de terrain, témoignant d'une ancienne occupation humaine importante (1).

### *Historique du site*

La recherche historique pourrait à elle-seule faire l'objet d'une étude. Nous résumons ici, les faits les plus importants pour la compréhension de la recherche archéologique.

Il y a déjà quelques années, l'abbé Pierre Cavard avait réuni une documentation concernant Surieu. Sa note manuscrite n'a jamais été publiée (2).

C'est au début du X<sup>e</sup> siècle qu'apparaît une mention de Surieu. En 908, l'archevêque de Vienne, donne la permission à son féal, Frodac, seigneur de Surieu, de bâtir une église dédiée à Notre-Dame sur son propre fond, en un lieu dénommé « in Auremonte ». Il lui donne en même temps la dîme de Surieu que Frodac tenait de Saint-Maurice (3).

(1) Alegria Bouvier, Rapport 1982, Surieu Isère, p. 3.

(2) Cavard Pierre, Notice sur Surieu, 35 p., 1958.

(3) Charvet : Histoire de la Sainte Eglise de Vienne, p. 240, 1763 ; Chevalier : Cartulaire de Saint-Maurice de Vienne, p. 38, n° 161.

Vers 1075, Pons surnommé Hector restitue à l'abbaye Saint-Pierre et des Apôtres de Vienne des églises qu'il avait en sa possession, dont la chapelle de Sainte-Marie dans le château de Surieu, en dehors du château l'église paroissiale de Saint-Romain, ainsi que d'autres églises aux environs proches (4).

Cette restitution est importante car elle prouve que la chapelle et l'église paroissiale avaient été bâties avant l'usurpation laïque (5). En mai 1237, le chevalier Guillaume de Surieu cède au chapitre de Saint-Maurice ses possessions dans les paroisses d'Assieu et de Sonnay, un moulin situé au-dessous du château de Surieu et le bois des Garins (6).

La famille de Surieu disparaît au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Une bonne généalogie a été reconstituée par Cavard. Mais déjà en 1260, le château de Surieu appartient à Artaud de Roussillon. A partir de cette fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Surieu, puis les terres vont passer de mains en mains.

L'évolution du mandement de Surieu suit le même sort et devient le mandement de Surieu et de Terrebasse, ou simplement le mandement de Ville-sous-Anjou.

Pour nous résumer, trois lieux de culte existent dans l'horizon proche du promontoire de Surieu, à l'intérieur du mandement.

- *L'église paroissiale de Saint-Romain, citée en 1075.* A cette date elle devient également le siège d'un prieuré sous l'autorité de l'abbaye de Saint-Pierre-Hors-les-Murs de Vienne. Un cimetière devait entourer l'église comme aujourd'hui.

- *L'église Sainte-Marie-Madeleine à la Chapelle.* De création tardive, elle semble mentionnée dans un pouillé de 1435. Ce bâtiment n'est qu'une succursale religieuse desservie par un vicaire et ses habitants sont enterrés au cimetière de Saint-Romain.

- *La chapelle de Notre-Dame à Surieu.* Nous avons vu qu'elle existe avec certitude en 1075. Le texte de 908, mentionne vraisemblablement l'église de Bougé. Elle ne deviendra église paroissiale qu'en 1887. Est-ce un ancien lieu de culte castral ?

Dans tous les cas, son élévation aujourd'hui ne doit plus avoir grand-chose de commun avec le bâtiment cité en 1075.

---

(4) Cartulaire de Saint-André-le-Bas, n° 60 - « in pago Viennensi, in castello Siuriaco capellam Sancte Marie, extra vero positam ecclesiam Sancti Romanis parochialem ».

(5) Renée Bony, Rapport 1982, Surieu Isère, p. 7.

(6) Cavard : Surieu, p. 8 ; Registres Dauphinois n° 7512 ; Chevalier : Constitution de l'église Saint-Maurice de Vienne, t. II, p. 259.

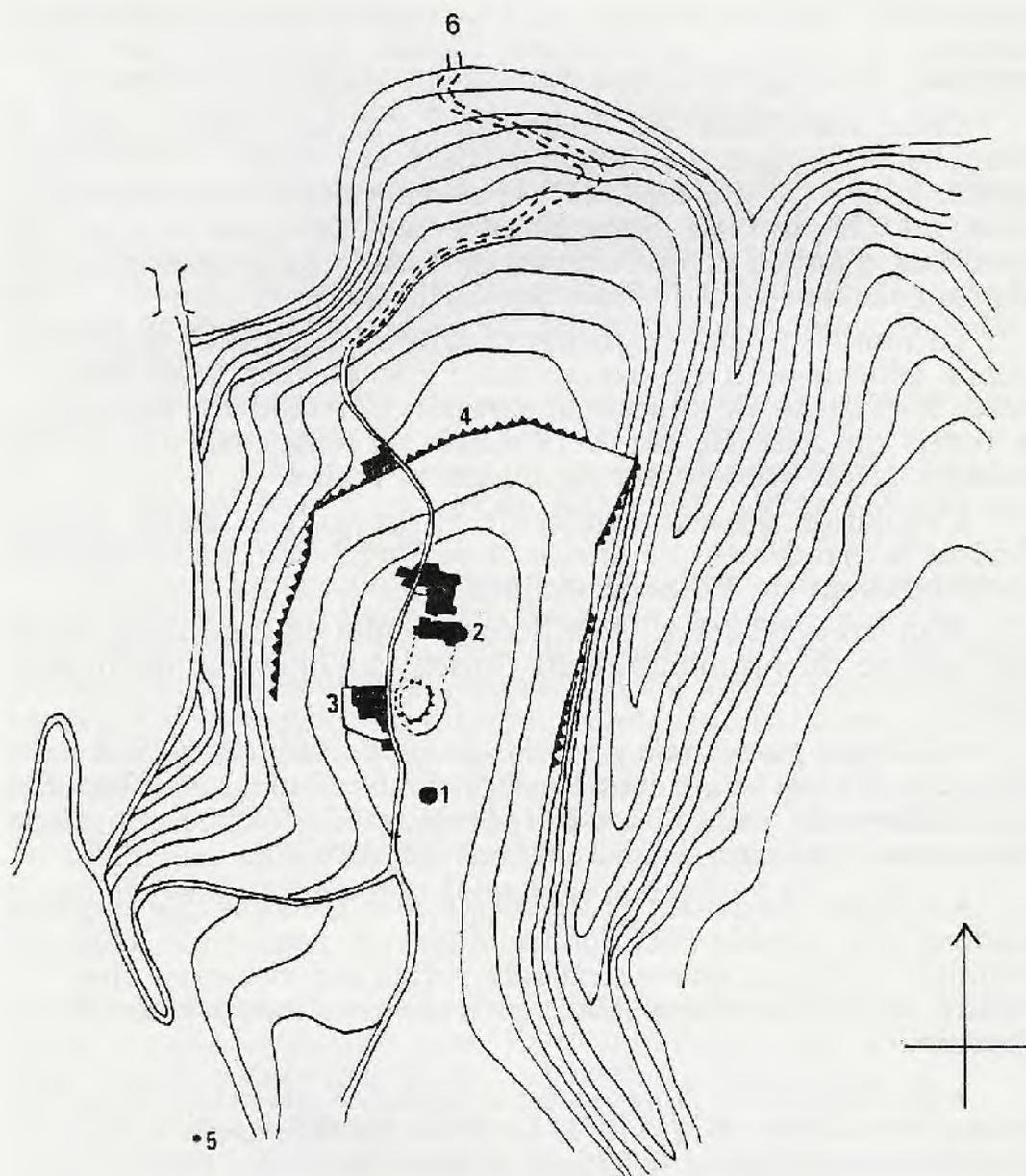
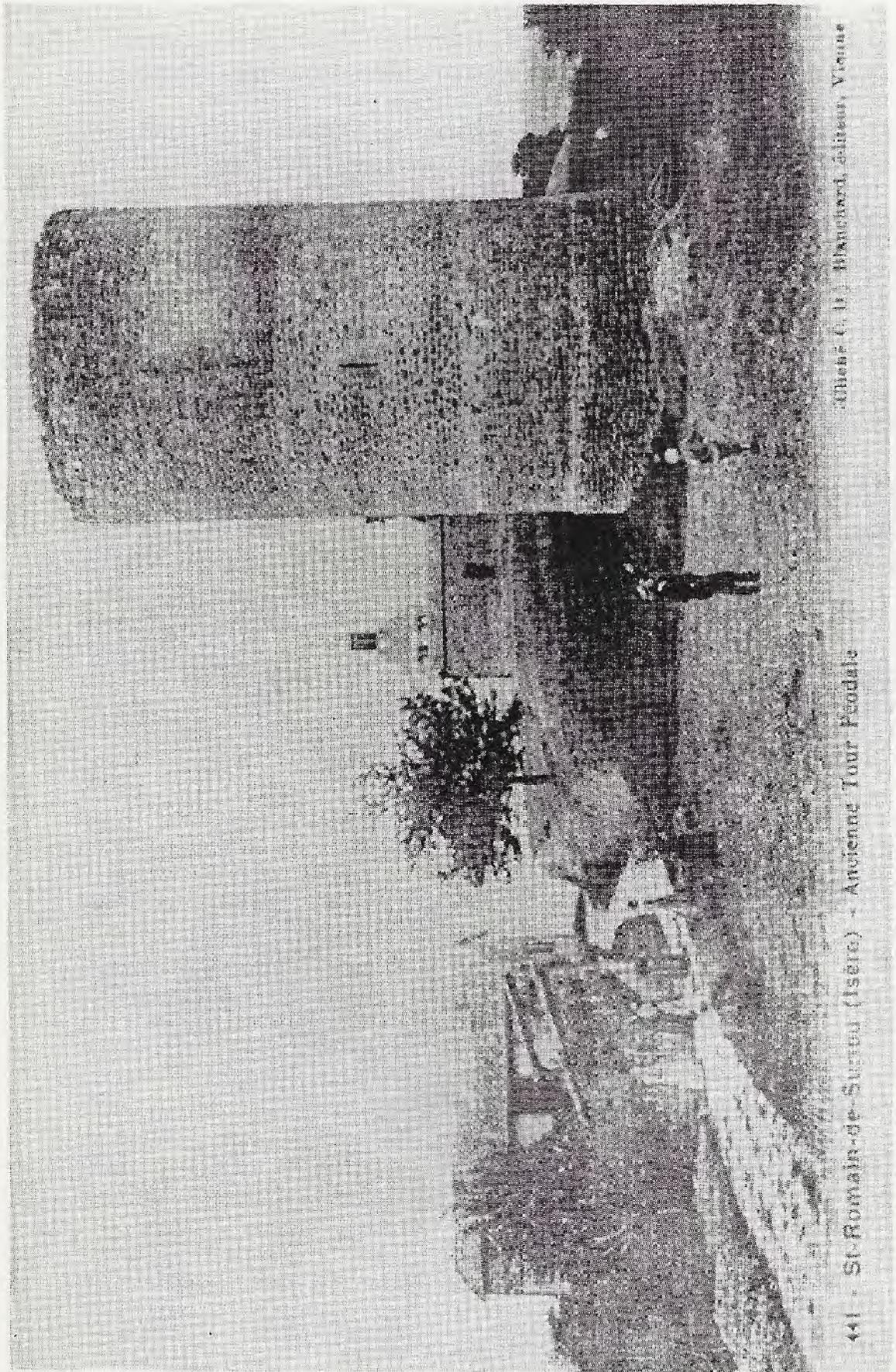


PLANCHE I — Courbes de niveau : équidistance de 5 m.

*Le castrum de Surieu (relevé Aलगria Bouvier)*

- 1 : la tour contemporaine des remparts
- 2 : la chapelle Sainte-Marie
- 3 : la maison forte restaurée autour des années 1950
- 4 : le rempart conservé en élévation autour du promontoire
- 5 : la source dans la combe de Mollumard
- 6 : la vallée de la Sanne



41 - St-Romain-de-Surieu (Isère) - Ancienne Tour Péodale

42 - La tour et, à l'arrière, la butte artificielle, avant qu'elle soit cultivée par des moyens mécaniques.

Photo I. — Surieu (cliché C.D.) Blanchard, éditeur, Vienne

## La recherche archéologique et l'étude de la céramique

Quatre grandes directions ont été suivies lors de la fouille de sauvetage de mai 1982 : Une étude ponctuelle au sujet des remparts par rapport à l'étude des parcellaires, une fouille en extension à l'emplacement du nouveau parking, deux sondages profonds en vue de déterminer si la butte entre l'église et la tour était ou non un remblais artificiel, et enfin une prospection de surface (7).

### *Etude des remparts (planche I)*

A partir de l'étude du parcellaire du XVII<sup>e</sup> siècle, nous conservons comme hypothèse de travail que le chemin traversait le site et le village du Nord au Sud, tout comme aujourd'hui. L'accès par la vallée nous semble plausible, ainsi qu'un accès par le plateau, au champ dit « de la Porte » (8). Pourtant des deux accès certainement fortifiés, il ne reste rien en élévation, à part la Tour qui jouxtait l'accès Sud, le plus vulnérable.

Si les côtés Nord et Ouest sont relativement bien conservés et encore à certains endroits en élévation de plusieurs mètres, toute la face Sud a disparu et à l'Est, l'interprétation est délicate : le labour profond avec des moyens mécaniques, effectué du Nord au Sud, a effacé la trace des fossés et les élévations en surface tout en raclant et rabaissant la butte (côte 320).

Une carte postale du début du siècle (photo 1) nous représente fort bien l'élévation de la butte avant ces cultures. Il est possible que sans l'intervention de sauvetage, cette butte, petit à petit, serait devenue très proche du terrain naturel et l'on n'aurait jamais soupçonné l'emplacement d'une ancienne occupation médiévale. Nous proposons, à ce sujet, l'hypothèse d'une motte médiévale.

Le rempart au Sud, peut-être aisément repéré, même par une étude en surface. En effet beaucoup de pierres ressortent dans le champ après les labours ou de fortes pluies. Par contre la restructuration des propriétés au Sud-Est, à proximité de la maison forte, ne nous permet pas actuellement d'évaluer le passage exact de cette partie du rempart.

Le rempart Est va être étudié avec plus de précisions au cours du programme 1983. En effet, il semble que deux murs se suivent parallèlement à la combe dite « des Garennes » (8).

---

(7) Prospection de surface effectuée en décembre 1982, sous la responsabilité d'Elise Boucharlat.

(8) René Bony, Rapport 1982, Surieu Isère, p. 12 et planche X. Etude des lieux dits à partir de l'étude du parcellaire du XVII<sup>e</sup> siècle.

La forte dénivellation entre la courbe 315 et la courbe 310, va être débroussaillée, en vue de vérifier si des structures appareillées ne sont pas encore existantes sous le talus. En contrebas, la combe des Garennes, assez abrupte, ne nous a pas permis une prospection soutenue, mais il semblerait qu'elle soit chemisée d'une structure en pierres.

L'intérêt du site de Surieu réside dans cette originale fossilisation du tracé des remparts enfermant l'ancien castrum. En effet, les relevés du cadastre du XIX<sup>e</sup> siècle, du cadastre moderne et des photographies aériennes retracent avec exactitude le passage des fortifications.

Il semblerait que deux murs parallèles existent autant à l'Est qu'à l'Ouest : sont-ils contemporains ? Témoignent-ils d'un retrait ou au contraire d'un élargissement de l'habitat ? Autant de directions pour la recherche future...

### *Un four de potier de la fin de l'époque médiévale (planche II)*

Cette découverte est d'une grande importance pour notre région. En effet, c'est la première fois qu'un four du Moyen-Age

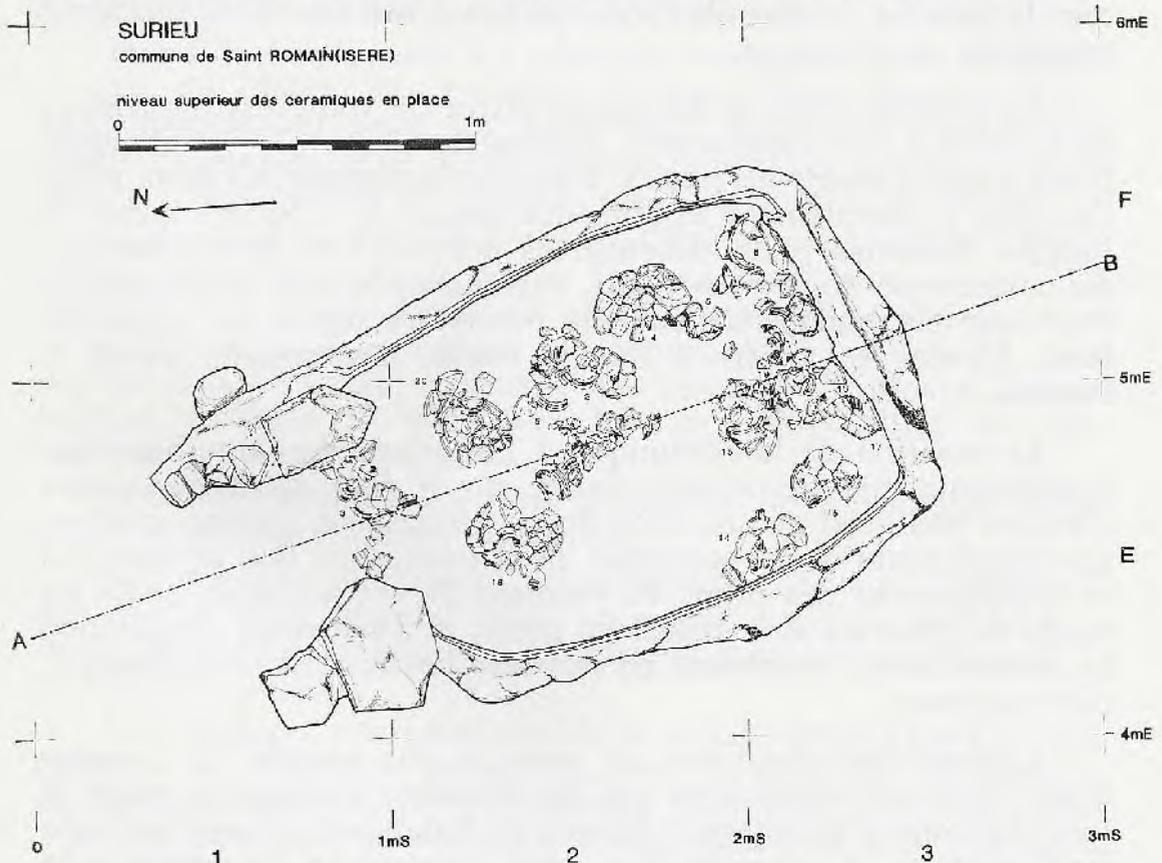


PLANCHE II. — *Le four découvert avec au nord l'alandier*

A l'intérieur de la chambre de chauffe unique, les poteries, qui après une forte surcuisson, ont été écrasées sur place par l'effondrement de la voûte en terre (relevé Christophe Laporte).

peut être fouillé et étudié dans la région Rhône-Alpes. Et par un hasard inouï, le chargement de la dernière cuisson était encore en place sous la voûte effondrée.

Il s'agit d'un four de conception « archaïque », de type « four tunnel ». Ce four ne possède pas de sole perforée. Les poteries sont déposées sur le fond même de la cavité que forme la chambre de cuisson unique. Il n'est absolument pas construit, mais simplement creusé dans le remblai que forme la butte à cet emplacement. Seules, deux molasses équarries ont été placées à l'avant de la chambre de cuisson.

Lors de la découverte du four, l'argile rubéfiée dénotait la forme ovale de la voûte en argile écroulée sur place. En descendant légèrement le niveau, cette forme a disparu pour dessiner la base même de la voûte qui est le périmètre extérieur de la chambre de cuisson (rectangulaire 2 m × 1 m). Nous sommes donc en présence de tous les éléments du four : chambre de cuisson, piles et voûte avec trace de l'évent ou cheminée extérieure. Ce qui est un phénomène archéologique à caractère tout à fait exceptionnel. En effet, souvent on ne retrouve du four que la sole et la chambre de cuisson n'est que très rarement conservée en élévation.

Au sujet du four de Surieu, le terme de voûte est impropre : la fournée a été simplement recouverte d'une chappe d'argile, lissée par les mains du potier. Pour confectionner les deux piles, l'artisan a simplement enduit des branches d'arbres avec de l'argile. Ainsi les piles, découvertes à l'intérieur de la chambre de cuisson ne soutiennent pas, mais simplement maintiennent avec leur clayonnage de bois, la fermeture légère en argile du four. L'évent se trouve à l'angle ouest, légèrement opposé à l'entrée.

La position de la céramique à l'intérieur du four, bien que surprenante, est désormais claire, car il faut noter que nous n'avions pas saisi au moment de la découverte, qu'une surcuisson importante avait provoqué la déformation des céramiques et le glissement des piles. Au moment de cet accident, seuls les fonds de poteries sont restés en place, et ainsi nous savons que les marmites se trouvaient en position horizontale, empilées sur deux niveaux.

L'étude des alentours, ne nous a pas permis de trouver trace de structures légères qui en élévation auraient protégé le four. La zone d'épandage à l'avant de l'alandier, s'étend sur une large surface. D'autres indices nous permettent de penser à la présence très proche d'autres fours. Nous sommes peut-être en présence d'une batterie de plusieurs petits fours, avec un alandier commun.

Treize ou quatorze récipients en pâte grise, typologiquement identiques, dont plusieurs très déformés, composent la dernière cuisson de ce four. Cinq poteries reconstituées presque complètement nous restituent donc une forme de la fin du Moyen-Age, qui est la marmite globulaire ou « oulle » (9).

Ces poteries présentent toutes les caractères morphologiques suivants :

- lèvre à extrémité horizontale qui confère à l'ensemble un profil grossièrement triangulaire ;
- col cylindrique court ;
- panse globulaire ;
- fond parfaitement hémisphérique ;
- deux anses symétriques sont rattachées d'une part juste au-dessous de la lèvre et d'autre part, à environ mi-hauteur de la panse.

Ces poteries sont tournées, comme l'attestent les stries de tournage régulières et l'épaisseur constante des parois à même hauteur. La cuisson défectueuse, les variations accidentelles d'atmosphère et de température à l'intérieur du four, sont à l'origine de l'hétérogénéité d'aspect et de couleur de la charge.

Des recherches dans les archives modernes, pour le département de l'Isère ne signalent aucune activité potière à St-Romain-de-Surieu pour les XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Le parcellaire étudié de 1643 ne nous donne aucune indication précise au sujet d'un possible travail de la terre sur l'ancien site de Surieu.

Les textes ne fournissant pas d'éléments de datation pour le four et son contenu, on se fondera donc surtout sur des comparaisons typologiques. Le type de la marmite à deux anses et fond bombé ou sphérique est connu, dans nombre de sites, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. A Vienna, les réserves du Musée Archéologique recèlent de nombreux tessons comparables au type majoritaire décrit ci-dessus.

Malheureusement, les renseignements de provenance et de datation sont quasiment inexistantes.

Les fouilles du coteau Saint-Gérald à Givors (fouille E. Boucharlat et B. Mandy) nous apportent quelques indications ; de la céramique identique a été étudiée dans les remblais de la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

Les analyses comparatives de la composition chimique des pâtes de la céramique de Surieu, avec du mobilier typologiquement comparable trouvé sur d'autres sites, devraient nous aider à cerner son aire de diffusion commerciale, et ainsi, la durée de son activité.

---

(9) Elizabeth Boucharlat et Tommy Vicard, Rapport 1982, Surieu, p. 26 et suivantes.

### Conclusion

Le plateau de Surieu recèle certainement encore bien d'autres fours, des traces plus anciennes d'un castrum et peut-être d'un habitat. Il s'avère nécessaire de poursuivre les recherches sur un site aussi riche.

Il nous faut cerner le travail de la terre sur le plateau de Surieu, par des prospections, par la poursuite de la collecte des documents et par des analyses céramologiques. Ce n'est qu'après une synthèse de ces recherches que l'archéologie devrait prendre le relais. Ce travail peut conduire à la connaissance d'une céramique locale et peut-être régionale médiévale.

La présence de structures enfouies sous des remblais artificiels considérables, l'existence de fortifications et d'une chapelle, l'importance de Surieu dans les textes médiévaux doivent orienter la réflexion sur le développement et l'organisation de cette communauté rurale.

Ainsi l'installation d'un habitat sur cet éperon, voisinant avec un prieuré, puis la création d'un centre semi-industriel dans la vallée, sont d'un intérêt primordial pour notre connaissance du monde rural médiéval.

L'année 1983 doit voir l'ouverture d'une autre fouille de sauvetage programmée, à l'emplacement de l'implantation d'un couvent de Carmélites.

# Une illustration des biens fonciers de l'Eglise de Vienne au XVIII<sup>e</sup> siècle : "Saint Clair prez Coindrieu"

par A. GUIRONNET

Nul doute que l'origine de la puissance temporelle de l'Eglise de Vienne réside dans la donation faite par le roi Rodolphe, au profit de Saint Maurice.

La mention de St Maurice comme donataire marque bien qu'il s'agit d'une concession à l'église entière. Avec l'assentiment de son épouse, Ermangarde, Rodolphe III, par un diplôme daté d'Orbe, le 14 septembre 1023, donne à l'archevêque Burchard, et à ses successeurs, la ville et le comté de Vienne, avec tous les droits qui s'y rattachent.

Les archevêques de Vienne n'exercent pas eux-mêmes les fonctions du pouvoir comtal (fonctions administratives, judiciaires et militaires). Ils les concèdent en fief à de puissantes familles. Ainsi Burchard inféode le nord du comté à son beau-frère Humbert aux Blanches Mains, et le Sud-Viennois à Guigues le Vieux, sire de Vion et Comte d'Albon.

Malgré la donation de Rodolphe III, il ne s'ensuit pas que les archevêques tiennent la totalité des fiefs sous leur autorité. Au cours des siècles suivant l'acte de 1023, on retrouve beaucoup des possessions de l'église acquises à des particuliers et achetées deniers comptants.

Ainsi en est-il pour le fief de Saint Clair, en Viennois, que les archevêques acquièrent peu à peu aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, pour en achever l'acquisition dans le premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle.

Parmi les possessions de l'Eglise de Vienne, appelées « La terre de St Maurice », il est diverses sortes de fiefs : les fiefs hommages, c'est-à-dire possédés par des nobles qui en font hommage à l'Eglise, et les fiefs domaniaux directement administrés par l'Eglise avec des officiers nommés par elle.

C'est dans cette dernière catégorie qu'entre Saint Clair Propriété indivis de l'archevêque et du chapitre, les chanoines s'étant affranchis de la juridiction archiépiscopale obtiennent vers 1285 de partager les terres communes.

Ainsi, en 1448, une enquête sur les fiefs domaniaux, établie à la demande du Dauphin Louis II, précise que le Chapitre St Maurice possède seul des terres à St Clair, auparavant possession de l'archevêque et de ses chanoines.

Avec le rattachement du Dauphiné à la France (1349) et surtout le traité de Moras (1450) par lequel, Louis, Dauphin de France, devient suzerain de la ville de Vienne, c'est la fin de l'influence des archevêques sur le pouvoir temporel.

Après les guerres de religion, quoique la primauté ecclésiastique de Vienne soit maintenue, le déclin de l'autorité épiscopale s'accroît au profit de l'autorité monarchique.

Mais l'archevêque et son chapitre, ainsi que les abbayes viennoises, conservent de grands biens, et à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Eglise de Vienne est encore propriétaire de seigneuries autour de Vienne, à l'instar de nobles ou de bourgeois en Dauphiné.

C'est cette propriété terrienne qu'il convient de préciser pour le fief de « Saint Clair prez Coindrieu ».

Nous puiserons nos éléments dans un parcellaire dressé le 10 mai 1680 par Alexandre Simond, d'après les estimations faites par « honeste Anthoine Moucheroud et Nicolas Chanas, estimateurs nommés par la dite communauté et aussi deubement sermentés » (1).

« L'arpenteur et preffacteur » du parcellaire Alexandre Simond précise que l'arpentage et l'estimation des fonds a été faite « le plus justement qu'il ma esté possible toutes fraudes et haines cessants, et le tour mesuré à la toise delphinalc, à raison de quatre centz toises en superficie pour chacune bicheréc » (1).

Il s'agit ici de la Bicheréc ou Metterée du mandement de Condrieu, dont un terrier de 1771 pour le hameau des Roches nous indique :

« Bicherée... composée de quarante pas quarrés, ce qui fait seize cens pas de surface. La faucherée ou seyterée est composée de trois bicherées dans les pays en pente, et de deux bicherées et quelque chose dans les pays de plaine gras et bien arrosés. La

---

(1) Voir mon ouvrage « St Clair du Rhône - son histoire », Chap. 19, « Parcellaire de Saint Clair », pages 61 à 66.

seyterée ou fauchrée est ce qu'un homme peut faucher en un jour » (2).

Voilà donc déterminée l'unité de mesure et de surface lorsque l'on sait qu'une toise carrée égale environ 3,798 m<sup>2</sup>, par conséquent, une bicherée égale 1 519 m<sup>2</sup> (400 × 3,798 m<sup>2</sup>) d'après les données du parcellaire de 1680.

Nous arrivons au même résultat en utilisant les données du terrier Montucla : « une bicherée égale seize cens pas de surface ». Cochard, dans sa « Notice historique sur Condrieu » (1814), nous donne la clé du calcul : « la bicherée de terre était de 1 600 pas carrés, 3 picds de France et donne 15 ares 19 centiares et demi », soit également 1 519 m<sup>2</sup>.

Entrons maintenant dans le détail des « terrains » du parcellaire. Ecclésiastiques possédant des terres à St Clair :

1) « Les Messieurs du Chapitre de St Maurice de Vienne » (article 555).

2) « Le Seigneur Abé de Saint Pierre » (articles 659 et 661).

3) « Les Messieurs du Chapitre de Saint Pierre » (articles 406, 650, 654, 656 et 658).

4) « La Chapelle N.D. de St Maurice de Vienne » (articles 302, 396, 410, 414 et 662).

5) « La Chapelle de Sainte Appolonie » (article 147).

6) « La Chapelle de Maguelonne » (article 437).

7) « La Cure dudit lieu » (Saint Clair) (articles 430, 586 et 655).

Quelles sont la nature et l'étendue de ces terres ?

Un exemple : article 555 :

« Au terroir du chastcau, les Messieurs du Chapitre de Saint Maurice de Vienne, Bois, Chaisne, Brossaille et terre dans laquelle pièce sont posés les vieux murs du chastcau dudit Saint Clair audit terroir (3)... contenant vingt bicherées, une couperée et trois cinquiesmes estimé huict bicherées à raison de sept deniers la bicherée, huict bicherées à raison de cinqt deniers la bicherée et le reste à raison de deux deniers la bicherée ; fait huict sols huict deniers trois pittes et un cinquiesme ».

Autre exemple : les possessions du « Seigneur abé de Saint Pierre » :

(2) Terrier Montucla (1771) - Rente du Comté de Lyon - Roches en Dauphiné - 10 G 2283 Archives Départementales du Rhône.

(3) Sur l'histoire de ce château, voir chap. 15 « Guerre et Paix - Condrieu contre St Clair », pages 51 à 54, dans « St Clair du Rhône - son histoire ».

— Article 659 : « Au terroir de Champ-mourant (Archimbaudes, aux confins de St Clair avec St Alban du Rhône), une terre de trante une bicherées deux couperées et trois cinquièmes » estimée à 4 livres 11 sols et 4 deniers.

— Article 661 : « Au terroir du Zugay (Archimbaudes, terre voisine de la précédente), une terre de vingt sept bicherées, deux couperées et trois cinquièmes », estimée à 4 livres 2 sols et 2/5 de pitte.

Soit, pour les terres de l'Abbé de Saint Pierre : 58 bicherées 4 couperées et 3/5 de couperée.

Nous pourrions ainsi énumérer chacun des articles concernant des biens ecclésiastiques. Nous nous contenterons, pour la clarté de l'exposé, d'en dresser l'état ci-dessous :

	Bicherées	Couperées	Fractions de couperées
1) Chapelle de Ste Appolonie	22	—	2/5 <sup>e</sup>
2) Chapelle de Maguelonne	4	1	4/5 <sup>e</sup>
3) Cure dudit lieu (total des articles)	7	8	1/20 <sup>e</sup>
4) Chapitre St Maurice	20	1	3/5 <sup>e</sup>
5) Abbé de St Pierre (total des articles)	58	4	3/5 <sup>e</sup>
6) Chapitre de St Pierre (total des articles)	36	9	31/80 <sup>e</sup>
7) Chapelle N.D. de St Maurice (total des articles)	30	16	17/20 <sup>e</sup>

Nous arrivons à un total général des articles de 177 bicherées 42 couperées et 55/80<sup>e</sup> de couperée.

Ce bilan établi, opérons la conversion en mesures actuelles pour juger de l'étendue des terres ecclésiastiques à Saint Clair.

Rappelons qu'une bicherée égale 1 519 m<sup>2</sup>, quant à la couperée en question ici, il s'agit également de la couperée de Condrieu et de Sainte Colombe (soit d'après Eugène Vial (4) 3 ares 79 ou 379 m<sup>2</sup>).

Nous épargnerons au lecteur le détail des calculs. Il ressort de ceux-ci, les superficies des fonds ecclésiastiques :

(4) « Les anciennes mesures du Lyonnais », par Eugène Vial, n° 3 de « Lyon et sa région » (5 juin 1920).

- 1) Chapelle de Sainte Appollonie (5) : 3 hectares 35 ares 69 m<sup>2</sup>.
- 2) Chapelle de Maguelonne (6) : 67 ares 58 m<sup>2</sup>.
- 3) Cure de Saint Clair : 1 hectare 36 ares 83 m<sup>2</sup>.
- 4) Chapitre Saint Maurice : 3 hectares 9 ares 86 m<sup>2</sup>.
- 5) Abbé de Saint Pierre : 8 hectares 98 ares 45 m<sup>2</sup>.
- 6) Chapitre de Saint Pierre : 5 hectares 82 ares 41 m<sup>2</sup>.
- 7) Chapelle N.D. de St Maurice : 5 hectares 19 ares 56 m<sup>2</sup>.

Tous biens confondus, l'étendue des propriétés de l'Eglise de Vienne, y compris la cure et le luminaire pour l'église paroissiale de Saint Clair, se monte à 28 hectares 50 ares, et 41 m<sup>2</sup>. Sur un territoire de 722 hectares, 649 hectares 86 ares pour St Clair et 72 hectares 14 ares pour Les Roches (au XVIII<sup>e</sup> siècle, ces deux paroisses sont une seule communauté rurale et payent leur taille sur un même parcellaire), l'Eglise de Vienne en possède presque le vingt-cinquième.

Le revenu de toutes ces terres est estimé à 24 livres 15 sols 5 deniers et 8/20<sup>e</sup> de pitte.

Il faut noter que, autant en ce qui concerne l'étendue que le revenu, l'Abbaye de Saint Pierre se taille la part du lion :

— *Surfaces*

- Abbé de Saint Pierre : 8 hectares 98 ares 48 m<sup>2</sup>.
- Chapitre de Saint Pierre : 5 hectares 82 ares 41 m<sup>2</sup>.
- Soit 14 hectares 80 ares 86 m<sup>2</sup> sur 29 hectares de terres à l'Eglise de Vienne : la moitié pour l'abbaye !

— *Revenus (7)*

- Abbé de Saint Pierre : 8 livres 13 sols 4 deniers et 2/5<sup>e</sup> de pitte.
- Chapitre Saint Pierre : 4 livres 12 sols 7 deniers et 3 pittes.
- Soit 13 livres 5 sols 11 deniers 3 pittes et 2/5<sup>e</sup> de pitte sur 25 livres de revenus à toute l'Eglise de Vienne : là, également, la moitié pour l'abbaye !

---

(5) Chapelle de Ste Appolonie : septième chapelle du côté Nord de la cathédrale St Maurice de Vienne.

(6) Chapelle de Maguelonne : une des trois chapelles du cloître St Maurice (détruites en 1804) dénommée à l'origine chapelle des Machabécs ou St Maurice le Vieux. Elle prit l'appellation de Maguelonne en souvenir d'Antoine de Louvier, ancien chanoine de Vienne, évêque de Maguelonne en 1389. Mort à Montpellier, le 23 octobre 1405, il fut inhumé dans cette chapelle (voir « La cathédrale St Maurice de Vienne », par P. Cavard, pages 124 à 127).

(7) A noter que : 1 livre = 20 sous ou sols ; 1 sol = 12 deniers ; 1 denier = 4 pittes ; ou encore, 1 livre = 20 sous = 240 deniers = 960 pittes.

Saint Pierre de Vienne possède les plus grandes et les meilleures terres de Saint Clair, en Viennois.

Cela s'explique aisément : dès le IX<sup>e</sup> siècle, la terre de Saint Alban du Rhône, alors dénommée St Alban de Vogoria, est dépendante de l'Abbaye Saint Pierre de Vienne. En 863, le roi Lothaire II restitue à cette église St Alban et St Prim soustraites à St Pierre de Vienne sous Charles Martel. En 1056, un concile tenu à Chalon-sur-Saône, précise dans les biens de l'abbaye « l'église de St Alban avec dimes et premices, presbytères et toutes autres dépendances » (8).

Or, depuis l'origine, St Alban du Rhône et Saint Clair ne sont qu'une seule paroisse, St Alban étant l'église principale et St Clair son annexe...

Rien d'étonnant alors que Saint Pierre de Vienne possède des terres sur St Clair, terres d'ailleurs nous l'avons vu, limitrophes de St Alban.

Notons encore qu'en 1680, date d'établissement du « Parcelaire de Saint Clair », l'abbé de Saint Pierre se nomme Louis II Henri Faye d'Espeisses, en place depuis 1640. Mais cette même année 1680, Toussaint Rose est nommé abbé, il le restera jusqu'en 1713. Ce titre d'abbé auquel est attribué depuis la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le revenu des terres du prieuré de St Alban du Rhône, annexé à l'église-mère.

L'archevêque de Vienne, Henry de Villars (élu en 1663) est, en 1680, le 5<sup>e</sup> archevêque d'une même maison depuis 1569... Son chapitre de cent chanoines comptant des membres de puissantes familles du Viennois, ainsi que celui de St Pierre sont les plus grands propriétaires de terres à Saint Clair.

Cette situation de privilège est encore renforcée du fait que le doyen du chapitre St Maurice est seigneur obéancier de St Clair et, perçoit à ce titre, les droits seigneuriaux, cens et rentes. De plus, l'abbé de St Pierre de Vienne et son chapitre sont les décimateurs sur St Alban et St Clair.

Cet état de fait restera en usage jusqu'à la Révolution Française et la vente des biens du clergé.

Une dernière indication : le 4 février 1791, Maître Granet, commissaire des terres et notaire, dresse pour Messire Dcbarat « ci-devant seigneur obéancier dudit Saint Clair » un état sommaire des « rentes, servis et cens dus au terrier de St Clair dépendant du chapitre St Maurice » (9), la somme se monte, hormis les revenus des terres, à 1.385 livres 8 sols.

---

(8) Voir « L'abbaye Saint Pierre de Vienne », par P. Cavard (Manuscrit M 397 Bibliothèque de Vienne), pages 49, 56 et 73.

(9) Terrier de Saint Clair (1769-1791) - 2 G 25 Archives Départementales de l'Isère.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES UNIVERSITÉS  
EN ASSOCIATION GÉNÉRALISÉE DE 1970 À 1983

Président : M. Jean Guichard

M. Charles Luchet - Université de Bordeaux

Président de l'Association :

M. Albert Luchet - Université de Bordeaux

Directeur de l'Association : M. Albert Luchet

M. Roger Luchet - Université de Bordeaux

M. Roger Luchet - Université de Bordeaux

MEMBRE

Président : M. Jean Guichard - Professeur au Lycée de Saint-Étienne

Président de l'Association :

M. Roger Luchet - Université de Bordeaux

M. Roger Luchet - Université de Bordeaux

M. Roger Luchet - Université de Bordeaux

Président de l'Association : M. Jean Guichard - Lycée de Saint-Étienne

Président de l'Association : M. Jean Guichard - Lycée de Saint-Étienne

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Jean Guichard - Lycée de Saint-Étienne

---

Directeur de la publication : A. HULLO — C.P.P.A.P. n° 54282  
Imp. Bosc Frères, Lyon — Dépôt légal n° 7641 - Juin 1983

1. The first part of the document is a letter from the Secretary of the State of New York to the Governor, dated January 1, 1914.

The letter is addressed to the Governor and is signed by the Secretary of the State. It contains a report on the work of the State during the year 1913. The report is divided into several sections, each dealing with a different department of the State. The first section deals with the Department of the Interior, and the second with the Department of the Marine and Fisheries.

The third section deals with the Department of the State, and the fourth with the Department of the Education. The fifth section deals with the Department of the Agriculture, and the sixth with the Department of the Labor.

The seventh section deals with the Department of the Public Health, and the eighth with the Department of the Charities and Corrections. The ninth section deals with the Department of the State Library, and the tenth with the Department of the State Archives.

The report concludes with a summary of the work of the State during the year 1913. It states that the State has made great progress in many of its departments, and that it is well prepared to meet the needs of the people in the future. The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State.

The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State. The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State.

The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State. The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State.

The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State. The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State.

The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State. The report is a valuable document, and it is hoped that it will be of interest to the Governor and the people of the State.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES « AMIS DE VIENNE »  
EN ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 1982**

*Président d'Honneur (à vie) :*

M. Charles JAILLET - Ancien Président

*Comité de Patronage :*

M. Gabriel CHAPOTAT - Membre du C.N.R.S. - Fondateur,  
Directeur du Centre de Recherches Archéologiques

M. Roger LAUXEROIS - Conservateur des Musées

M. Serge TOURENC - Conservateur de Fouilles

**BUREAU**

*Président :* M. André HULLO - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

*Vice-Présidents :* M. Louis BLANC

M. Jean-François GRENOUILLER - Docteur de 3<sup>e</sup> Cycle

M. François RENAUD - Professeur au Lycée de SAINT-  
ROMAIN-EN-GAL

M. Marcel PAILLARET - Ingénieur - VIENNE

*Secrétaire Général :* M. Louis BLANC - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

*Trésorière :* Mme THÉVENET - Directrice du Syndicat d'Initiative

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Paul BLANCHON - Professeur - VIENNE

D<sup>r</sup> Marc CHALON - SAINTE-COLOMBE.

M. Charles COGNAT - Industriel - SAINTE-COLOMBE

M<sup>r</sup> Charles FRECON - Notaire - VIENNE.

M. le Chanoine Joseph GROS - SAINTE-COLOMBE-LÈS-VIENNE.

M. Jean GUEFFIER - Adjoint au Maire de VIENNE.

M. Jean-François GUILLET - Licencié ès-Sciences - SAINTE-COLOMBE-  
LÈS-VIENNE

Mme Michel GUILLOT - SAINT-ROMAIN-EN-GAL

Mme Jean-Claude HASSLER - VIENNE

M. Jean FERRIOLAT - Chimiste - VIENNE

Mme Maurice SEGUIN - VIENNE

M. SONDAZ - VIENNE

M. Michel TRANCHAND - Cadre Administratif - VIENNE

M. Jean VAGANAY - Industriel - VIENNE

Mme WIDLOCHER - VIENNE

